



**GROUPE DE TRAVAIL « OPENDATA »
COMPTE RENDU N°1**

DATE DE REUNION
Lieu de réunion

31/05/2018
Bordeaux

Affaire suivie par : Héloïse DESCHAMPS et Anne SAGOT-DUVAUROUX

PRESENTS :

GIP ATGeRI	HELOÏSE DESCHAMPS SEBASTIEN DIAS	Anne SAGOT-DUVAUROUX
AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DIDIER BESINGRAND	
ALPI	DIDIER ROBINO	
ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE	LAURA CAMSUZOU	
ATD 24	ESTELLE LACHAUD	
ATMO NOUVELLE- AQUITAINE	RAFAËL BUNALES	
BORDEAUX METROPOLE CD 64	GABRIEL DOS SANTOS YANN CORNEN	JEAN-LOUIS FOURNIER PANTXOA ORDOQUI
CDC DE LACQ ORTHEZ CDG 47	MURIEL HARGUINDEGUY JEAN-PHILIPPE CROUZET	VINCENT LAFOURCADE
DREAL NOUVELLE- AQUITAINE	TITOUAN COHUET	
GRAND POITIERS	SEVERINE FERRANT	
IGN	FRANÇOIS LEVIAUX	
SDIS 33	ARNAUD MENDOUSSE	REMI LASSOUREILLE
SIBA	ANNE-LAURE LANGEVIN	JULIEN PAGIUSCO
SPPPI-PA/U DE BORDEAUX	MICHEL LESBATS	
VILLE DE LA ROCHELLE	VIRGINIE STEINER	
SOLURIS	CLOTHILDE MOHSEN	

DESTINATAIRES:

LES PARTICIPANTS

1. Ordre du jour

- Retour sur le contexte national
- Etat des lieux régional de la démarche open data et témoignages des démarches en cours sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine
- Plan d'actions PIGMA

2. Compte rendu

2.1. Introduction

PIGMA remercie les présents à cette première réunion du groupe de travail PIGMA sur l'Opendata. Cette réunion fait suite à un ressenti d'intérêt des partenaires de PIGMA sur le sujet à l'issue du café-atelier PIGMA « Open data » du 30 novembre 2017.

2.2. Retour sur le contexte national

2.2.1. La dynamique Open Data

PIGMA effectue un rappel chronologique législatif amenant au déploiement de l'ouverture des données :

- La [Directive européenne INSPIRE du 14 mars 2007](#) a permis d'établir la structuration et la standardisation de la donnée. Elle pose ainsi des éléments favorables à l'ouverture des données (diffusion, valorisation et réutilisation des données ouvertes).
- La [loi NOTRe du 7 août 2015](#) quant à elle renforce le rôle des plateformes régionales dans la mutualisation et la redistribution de l'information géographique.
- La [Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016](#) dite Lemaire fixe des critères d'obligation d'ouverture. Avec cette loi, l'administration (Etat, collectivités territoriales), les acteurs publics et privés chargés d'une mission de service public sont dorénavant tenus, lorsqu'ils communiquent un document administratif au format électronique, de le mettre à disposition du citoyen « *dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé* » avec des mises à jour régulières.

Les critères d'obligation d'ouverture de la Loi Lemaire sont les suivants :

- Organismes exerçant une mission de service public
- Seuil de 50 agents/ de salariés par administration
- Exception des collectivités territoriales de moins de 3500 habitants

Un [décret issu de l'article 14 de la Loi Lemaire](#), fixe un socle de données de référence mis à disposition par le service public entre en vigueur en avril 2017. Il vise à mettre à disposition, en vue de faciliter leur réutilisation, les jeux de données présentant le plus fort impact économique et social. Les 9 bases de données de référence listées sont :

- Le répertoire des entreprises et de leurs établissements (base SIRENE),
- Le répertoire national des associations (RNA),

- Le plan cadastral informatisé (« Cadastre »),
- Le registre parcellaire graphique (RPG),
- Le « référentiel à grande échelle » (RGE),
- La base adresse nationale (BAN),
- La base de données sur l'organisation administrative de l'Etat,
- Le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME),
- Le code officiel géographique (COG).

Dans le cadre de la Loi Lemaire, l'Association Open Data France a été missionnée par l'Etat pour réaliser un diagnostic territorial et proposer un dispositif d'accompagnement à destination des petites et moyennes communes : l'Open Data Locale. Open Data France apporte un support méthodologique et technique, assurant la mutualisation des ressources et l'émergence d'un socle commun de données. Cette expérimentation a pour objectif d'être généralisée au plus tard fin 2018, soit l'entrée en vigueur totale du volet open data prévu par la Loi Lemaire.

- Le [Socle Commun de Données Locales](#) (SCDL) définit un jeu de données prioritaires, normalisées et communes à chaque collectivité, pour une meilleure interopérabilité et réutilisation. Ce socle a été co-construit par les différents acteurs. Ce sont des données produites localement et généralement peu disponibles dans des bases de données nationales. Elles apportent un niveau de détail ou de « fraîcheur » que n'ont pas les bases nationales.

Le SCDL v1.0 (31/08/17) contient 7 jeux de données :

- Catalogue : [Catalogue des données publiées en opendata par la collectivité.](#)
- Délibération : [Liste des délibérations adoptées par une assemblée locale.](#)
- Subvention : [Liste des subventions publiques attribuées par une collectivité](#)
- Marchés publics : [Données essentielles des marchés publics et concessions \(dont le montant est supérieur à 25 000 € HT\).](#)
- Prénoms : [Liste annuelle des prénoms des nouveaux-nés déclarés à l'état-civil](#)
- Equipements publics : [Liste des Equipements Publics gérés par une collectivité](#)
- Base locale : [Liste des adresses d'une collectivité](#)

⇒ *Grand Poitiers précise que la structuration des données n'est pas encore stable pour certaines d'entre elles (ex : Subventions).*

- Le [Socle commun des données issues du niveau national](#) correspond aux données produites par différents niveaux administratifs et consolidées dans des bases de données nationales, gérées par des ministères ou agences de l'Etat. Elles ont un haut niveau de qualité et possède un format national unique. Dans le cadre du projet OpenDataLocale, la proposition est d'extraire (ou de « projeter ») ces données à l'échelle de la collectivité concernée, pour faciliter la récupération des données et leur mise à disposition à un format normalisé. Ces données sont extraites de bases nationales.

Il concerne pour le moment 5 jeux de données :

- Comptes des communes (Source : DGCL)
- Résultat des Elections (Source : Ministère de l'Intérieur)
- Zonage des Politiques de la ville (source : CGET)
- Base Adresse Nationale
- Différentes statistiques sociologiques et économiques de l'INSEE (source : INSEE)

2.2.2. L'état des lieux en Nouvelle-Aquitaine

L'obligation d'ouverture des données pour les collectivités territoriales fixée par la Loi Lemaire concerne en Nouvelle-Aquitaine sous réserve de l'effectivité des 3500 agents :

- 1 Métropole
- 1 Communauté Urbaine
- 24 Communautés d'Agglomération
- 121 Communautés de Communes
- 264 Communes

2.2.3. L'état des plateformes régionales dans une démarche open data

PIGMA fait état des autres plateformes régionales qui sont également dans une démarche de référencement et diffusion de données ouvertes (ex : GeoBretagne, GéoPAL, CRIGE PACA, IDéoBFC ...). Toutes prennent la compétence de mutualisation et de diffusion de données plus uniquement géographiques, tout en continuant à veiller au bon référencement de la donnée.

2.3. Etat des lieux régional

2.3.1. Témoignage 1 : Grand Poitiers (Séverine Ferrant)

La démarche d'ouverture des données est issue d'une demande citoyenne (collectif d'une quarantaine de personnes) par une lettre ouverte au maire fin 2012, qui aboutit à l'inscription dans le programme électoral du Maire en 2014.

Grand Poitiers a commencé à ouvrir ses données sur la plateforme étatique datagouv fin mars 2015. En juillet 2015, 150 jeux de données étaient ouverts dont 60% géographiques.

Grand Poitiers voulait un usage plus local des données et datagouv n'offrait pas les services souhaités (visualisation des données).

Depuis avril 2017, Grand Poitiers dispose de son propre portail open data (data.grandpoitiers.fr) qui diffuse 167 jeux de données, compilés et restructurés depuis juillet 2015. Grand Poitiers a choisi la solution Open Data Soft. Open Data Soft est une solution propriétaire qui peut s'avérer assez coûteuse en fonction du nombre de données mises à disposition.

La démarche open data s'est organisée autour de l'Infolab (label FING) adapté au contexte local depuis septembre 2016, qui est un dispositif d'accompagnement de la data autour d'informations à destination des agents internes et du grand public sous forme de « data sandwich », forums ouverts etc.

Grand Poitiers a lancé un marché d'accompagnement Infolab et une feuille de route est en cours de rédaction pour conserver cette dynamique open data pour les 3 prochaines années.

Grand Poitiers a pour projet notamment d'organiser un hackathon l'année prochaine.

2.3.2. Témoignage 2 : Conseil Départemental 64 (Yann Cornen)

La démarche d'ouverture des données a été initiée en 2016 suite aux obligations réglementaires, afin d'améliorer les services publics et de les rendre plus démocratiques ainsi que de valoriser les politiques publiques.

Un cahier de charges pour la mise en place d'un portail open data a été lancé en 2018.

La solution Open Data Soft a été retenue, elle est intéressante car personnalisable.

Le portail open data du CD 64 (datale64.fr) est pour le moment accessible qu'en interne et sera ouvert au public au 2^{ème} semestre 2018.

L'alimentation de ce portail s'est effectuée en 4 étapes : découvrir (mobiliser, répertorier, exploiter l'ensemble des données de la Maison), formater, valider et publier.

A ce jour, le portail diffuse 37 jeux de données géographiques ou non géographiques de différentes thématiques (social, infrastructure, environnement).

Les données sont ouvertes sous licence ouverte Etalab (LO).

L'objectif à terme est de récupérer des données en interne et externe ainsi que de dynamiser l'utilisation de ces données.

2.3.3. Tour de table

Un tour de table a été effectué afin d'identifier l'état d'avancement dans la démarche open data pour chacun des organismes présents hormis Grand Poitiers et le CD 64 (cf Témoignages).

CC Lacs Orthez : la DGS a décidé de réfléchir à l'ouverture des données depuis 1 mois, donc une démarche très récente.

Agglomération Pau Béarn Pyrénées : la démarche d'ouverture des données n'est pas la priorité.

Atmo Nouvelle-Aquitaine : dispose de données open data mais n'a pas de portail propre. Atmo Nouvelle-Aquitaine diffuse des données qui ne sont pas toutes en open data. Depuis quelques années, une réflexion est menée pour lister un nombre de données à harmoniser au niveau national et à diffuser pour le mois de septembre 2018, respectant la conformité INSPIRE. La démarche s'est accélérée depuis 1 mois et il y a eu des contacts avec des collectivités locales.

CDG 47 : est une petite structure qui priorise le RGPD à l'Open data. La démarche d'ouverture des données n'est pas encore entamée. Le CDG 47 s'appuiera sur PIGMA pour le catalogage des données ouvertes.

SOLURIS (GEO 17) : est missionné pour accompagner les collectivités locales dans l'ouverture des données (catalogage et publication) et a son propre catalogue qui est moissonné par datagouv.

SIBA : est aux prémices de la démarche, un certain nombre d'informations administratives à ouvrir est en cours de réflexion. N'ayant pas de propre plateforme, le SIBA s'appuiera sûrement sur un outil existant.

Bordeaux Métropole : l'ex-CUB avait son propre portail. Bordeaux Métropole a son portail open data et une réflexion de convergence des données Bordeaux Métropole/ commune est en cours. Bordeaux Métropole se pose la question des données produites par des délégataires par ex (données énergie). Bordeaux Métropole a une maîtrise des données plus large que l'open data, elle se veut agrégateur et rediffuseur des données : « extra data » pour les partenaires externes.

Ville de la Rochelle : est dans une démarche avancée d'ouverture des données. La ville de la Rochelle essaye de mettre en place 1 jeu de donnée à ouvrir/ mois. Actuellement, elle compte 360 jeux de données ouverts sous licence ouverte. L'objectif est de faciliter la découverte des données et de les normaliser. La ville de la Rochelle a également fait une demande de gouvernance de récupération des données (des délégataires notamment).

Association des Maires de la Gironde : accompagne et forme les élus, essaye de les sensibiliser aux usages et à la publication des données pour l'année à venir. L'AMG souligne l'enjeu de la structuration de la donnée pour le territoire girondin.

DREAL Nouvelle-Aquitaine/ DZDS : doit améliorer la mutualisation des données (en phase de refonte) et réfléchit sur la mise à disposition des données dans le cadre du RGPD. La DREAL NA se pose la question de la diffusion des données en fonction des enjeux.

ATD 24 : n'a pas de demande des collectivités sur l'open data mais travaille avec elles sur la structuration des données (pour les applicatifs métiers notamment). L'ATD 24 dispose d'un logiciel qui permet l'envoi des délibérations (un des 7 jeux de données du SCDL). L'ATD 24 compte sur PIGMA pour le catalogage des données ouvertes.

IGN : a évolué depuis 2011 pour la démarche open data. Datagouv diffuse leurs données à moyenne échelle. IGN s'adapte au modèle économique et à une demande croissante de partenariat.

SDIS 33 : est en pleine restructuration du système opérationnel et participe au GT Open Data pour la veille technologique. Le SDIS 33 se pose la question de partager des données diffusées jusque-là en interne pour un meilleur porter à connaissance.

Université de Bordeaux/ SPPI : va se renseigner si elle est concernée par les obligations de la loi Lemaire. Elle se positionne plutôt comme réutilisatrice que productrice de données open data dans le cadre de ses travaux sur la sécurité des territoires.

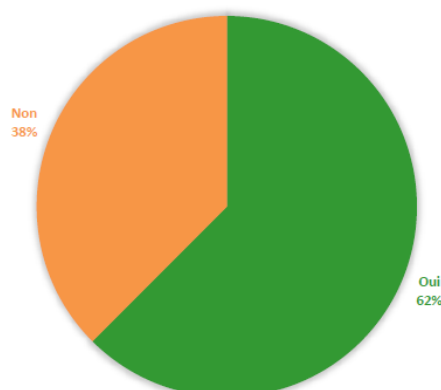
ALPI : est une structure de mutualisation qui accompagne 500 collectivités dans les bonnes pratiques, informe et sensibilise les élus. L'accompagnement est global et se fait en 3 volets : juridique, sécurité (RGPD) et open data. Pour l'ALPI, l'open data présente un intérêt pour les collectivités et non pour le grand public. L'ALPI distribue des logiciels d'éditeurs (extraction de données) et prévoit une assistance au formatage des données par rapport au standard national. L'ALPI compte sur PIGMA pour le référencement des données ouvertes, et sa diffusion.

2.3.4. Résultats de l'enquête

Un questionnaire avait été envoyé aux participants du GT afin d'en orienter les axes de travail :

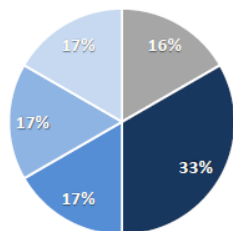
- 62% ont déjà initié au sein de leur organisme une réflexion sur l'ouverture des données
- La priorité 1 dans la démarche d'ouverture des données est de faciliter la réutilisation libre des données et de valoriser les actions de votre organisme.
- 48% ont leur propre portail open data pour la diffusion des données et 28% cataloguent dans PIGMA.

Avez-vous initié au sein de votre organisme une réflexion sur l'ouverture des données ?

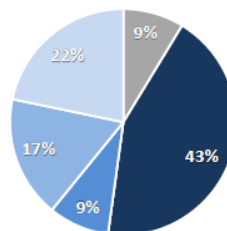


Quels sont vos objectifs à travers la démarche d'ouverture des données ?

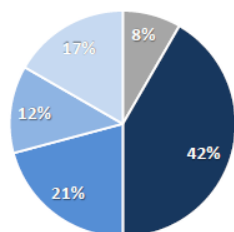
Répondre aux obligations de la Loi Lemaire



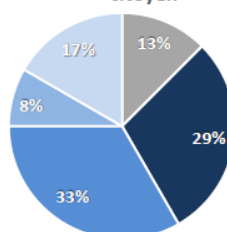
Faciliter la réutilisation libre des données



Valoriser les actions de votre organisme



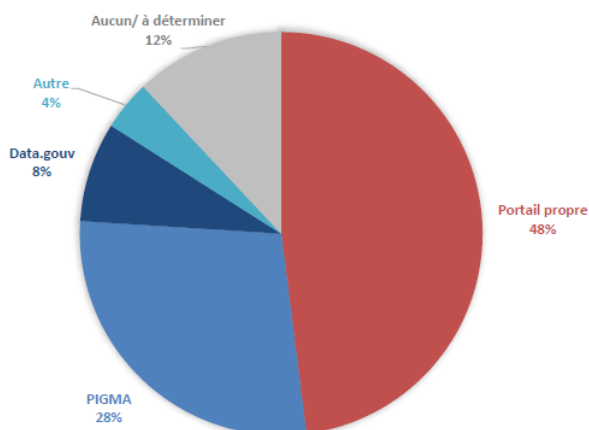
Améliorer l'information et la transparence vis-à-vis du citoyen



■ Aucune priorité ■ Priorité 1 ■ Priorité 2 ■ Priorité 3 ■ Priorité 4

13

Sur quel portail Open Data diffusez-vous vos données ?



2.4. Plans d'actions PIGMA

2.4.1. Diagnostic et mise à jour de l'existant

PIGMA c'est 209 contributeurs et 6941 métadonnées en accès libre dont 2937 avec un mot-clé « données ouvertes »/ « open data » dans ses différentes variantes. Le catalogue PIGMA est un outil normé et donc interopérable avec les autres catalogues, il peut moissonner et être moissonné. Ainsi toute structure possédant déjà un catalogue peut avoir ses métadonnées dans le catalogue PIGMA. Le catalogue diffuse ainsi des données géographiques ou non en open data mais aussi des données plus fermées.

PIGMA a réalisé fin avril 2018 un diagnostic des métadonnées non moissonnées, soit saisies ou importées localement, ayant au moins un prérequis « open data » nécessaire pour être référencée dans le portail data.gouv.fr

PIGMA a identifié 936 métadonnées strictement conformes (12%) ou potentiellement conformes (88%) aux prérequis open data définis par Etalab (Data.gouv.fr).

Pour rappel, afin que la métadonnée et la/les donnée(s) associée(s) remontent comme strictement conformes aux critères de data.gouv.fr et soient diffusées nationalement sur Data.gouv.fr, elles doivent contenir les éléments suivants :

- un mot-clé « données ouvertes »
- une mention d'une licence ouverte reconnue
- un protocole de téléchargement accessible et fonctionnel (fichier hors PDF)

Certains de ces critères ne sont pas toujours requis et des éléments par défaut peuvent être appliqués par Data.gouv pour la remontée nationale. *Ex : Data.gouv applique par défaut la mention d'une licence ouverte si la métadonnée a un mot-clé « données ouvertes » mais aucune mention de limite d'utilisation (licence).*

PIGMA présente un schéma de remontée nationale des métadonnées open data vers Data.gouv si le partenaire PIGMA souhaite déléguer la publication de ses fiches sur data.gouv à PIGMA (cf schéma p22 de la présentation).

PIGMA propose d'accompagner ses partenaires au catalogage de leurs données ouvertes afin qu'elles soient strictement conformes aux prérequis open data de Data.gouv.fr (en présentiel, par téléphone ou visio).

PIGMA met à disposition de ses partenaires un [modèle de métadonnée « simplifié »](#) avec les champs obligatoires à saisir ([cf tutoriel de saisie](#)) afin de faciliter le bon référencement des données open data et d'optimiser leur remontée nationale sur Data.gouv.fr.

PIGMA s'assure également de veiller au référencement de ses partenaires dans une démarche open data sur l'Observatoire Open Data des territoires géré par Open Data France.

2.4.2. Evolution de l'outil

PIGMA informe que son catalogue a changé de version (passage Geonetwork 2 à 3) depuis fin mars 2018, pour des raisons d'amélioration ergonomique, d'indexation de la recherche et d'administration ainsi que de valorisation des métadonnées.

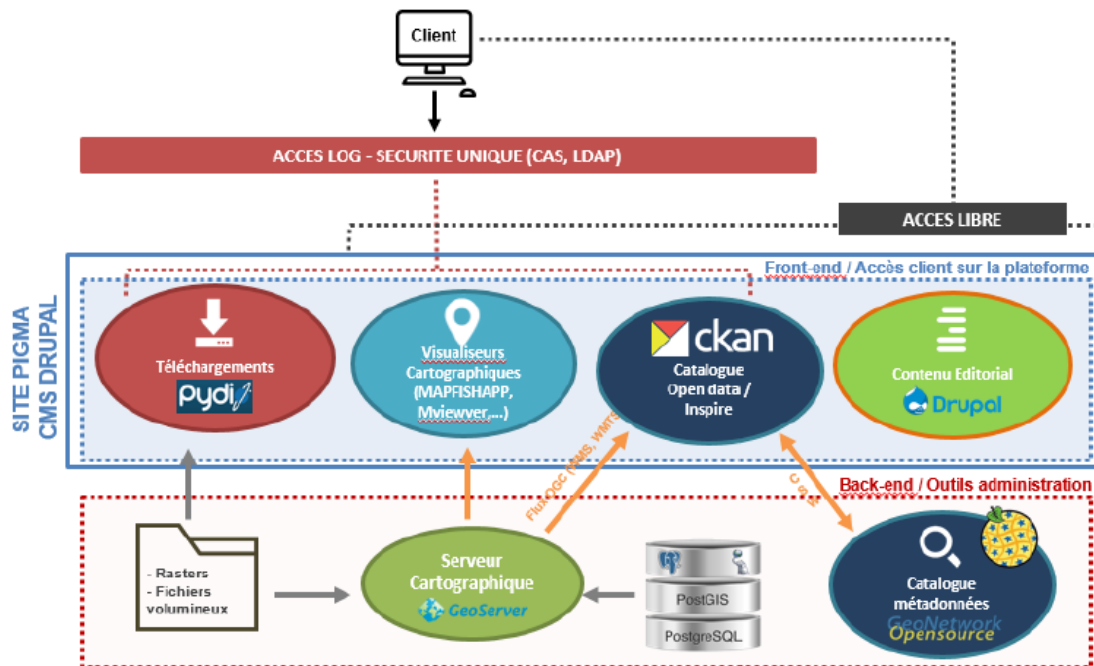
PIGMA va faire évoluer son catalogue d'information géographique vers un portail de la donnée de manière générale. L'objectif est d'intégrer CKAN, outil de catalogue open data et open source, dans l'environnement geOrchestra existant pour fin 2018.

Le but général consiste à assurer aux partenaires PIGMA l'accès aux métadonnées et données autour de cette nouvelle solution catalogue.

La solution CKAN a été optée pour les raisons suivantes :

- une référence dans le monde des solutions logicielles Open Source destinées au catalogage de données Open Data,
- une communauté importante gravitant autour,
- et une capacité d'extensibilité via de nombreux plugins. Ce nouveau catalogue doit être intégré au sein de l'architecture geOrchestra en le liant aux modules de gestion de la sécurité et à l'administration générale des métadonnées et des données au sein de la plateforme.

L'accès au catalogue et autres services (téléchargement et visualiseurs) se fera depuis un portail CMS.



2.4.3. Veille et Mutualisation de formations

PIGMA participe au GT Open Data national animé par AFIGEO et à d'autres événements relatifs à l'open data.

PIGMA propose aux participants qui sont intéressés une mutualisation de [formation open data certifiée et assurée par Open Data France](#). Cette formation de formateurs correspond à 1 journée d'animation à l'ouverture des données et peut-être effectuée pour un groupe de 4 personnes minimum/ 8 personnes maximum (au-delà des frais s'ajouteront pour la mobilisation d'un 2^{ème} animateur).

La participation est de 666.67 euros HT par participant.

PIGMA peut mettre à disposition ses locaux pour une formation mutualisée ou suggère une formation mutualisée par zone géographique (cf document joint avec le compte rendu).

3. Relevé de décision

- ◆ Accompagnement de PIGMA dans le cadre de l'opendata : PIGMA propose d'accompagner ses partenaires au bon référencement de leurs données ouvertes et veille à l'identification nationale de leur démarche open data (portails Data.gouv.fr et Observatoire Open Data des territoires).
- ◆ PIGMA fait évoluer ses outils de référencement de données en implémentant un catalogue Ckan dans son infrastructure de donnée pour fin 2018

Actions à réaliser avant le prochain GT :

- PIGMA envoie à chaque partenaire un diagnostic de leurs métadonnées identifiées sur le catalogue PIGMA comme incomplètes et potentiellement diffusables en open data, afin de les mettre à jour et les valoriser.
- PIGMA recueille par retour de mail les personnes intéressées par la formation.

- ◆ La **prochaine réunion** du groupe de travail se tiendra au **3^{ème} trimestre 2018** (courant novembre-décembre) et se portera sur le format et la structuration des données.